

## **LE MOIS DE RAMADAN, LA ZAKÂT ET LA BÉNÉDICTION DU PARTAGE**

**Chers frères et sœurs,**

Dans le verset que je viens de réciter, notre Seigneur Très-Haut dit : « **Prélève une aumône sur leurs biens pour les purifier et les bénir. Prie pour eux, afin que leurs âmes retrouvent leur quiétude. Dieu est Audient et Omniscient.** »<sup>1</sup> Et dans le hadith que j'ai également mentionné, le Messenger d'Allah (s.a.s.) nous enseigne : « **Cherchez la guérison pour vos malades en donnant l'aumône, et protégez vos biens en acquittant la zakât.** »<sup>2</sup>

**Chers fidèles,**

Le mois béni de Ramadan est un temps où les cœurs s'attendrissent et où le sens du partage s'éveille avec intensité. C'est un mois qui nous rappelle avec force l'importance de la zakât.

La zakât al-mâl est l'un des piliers fondamentaux de l'Islam. Pour celui qu'Allah a comblé de richesses, elle n'est pas une option ou un choix, mais une responsabilité sacrée. Elle consiste à restituer aux nécessiteux le droit qu'Allah a placé dans les biens des plus aisés.

La zakât purifie le cœur de l'avarice, élève l'âme au-dessus de l'attachement excessif aux biens matériels et apporte la bénédiction à nos richesses. Elle renforce les liens de confiance et de fraternité au sein de la société.

Tandis que le jeûne discipline nos désirs et éduque notre âme, la zakât purifie nos richesses et nous permet de comprendre la réalité de ceux qui vivent dans le besoin.

Parmi les adorations financières spécifiques au mois de Ramadan figure la zakât al-fitr, appelée aussi la fitra. Cette aumône permet aux plus démunis d'accueillir la fête de l'Aïd avec joie, dignité et sérénité. De même que nous veillons à ne pas négliger nos zakats al-mâl, efforçons-nous aussi d'acquitter notre fitra en temps voulu, afin que nul ne soit privé de la joie du jour de fête.

Pour ceux qui n'ont pas la capacité de jeûner et qui ne pourront pas rattraper leurs jours ultérieurement, notre religion prévoit une facilité : le versement de la fitya. Celle-ci correspond à l'équivalent d'une fitra pour chaque jour non jeûné et consiste à nourrir une personne dans le besoin.

**Chers frères et sœurs,**

En tant que musulmans vivant en France, nos zakâts et nos fitras font rayonner la solidarité bien au-delà de nos frontières. Elles deviennent une source d'espoir pour les nécessiteux ici en France, en Türkiye, en Afrique et partout à travers le monde. Ainsi, où que nous soyons, nous participons à faire vivre l'esprit de l'Oumma : un esprit de fraternité qui unit les cœurs, renforce les liens et ravive la conscience collective de notre communauté.

À cette occasion, je rappelle que vous pouvez transmettre vos zakâts et vos dons aux personnes dans le besoin par l'intermédiaire de DITIB et de AHI. Vos contributions sont acheminées avec rigueur, transparence et confiance vers leurs véritables destinataires.

Alors, saisissons cette occasion bénie. Multiplions les bénédictions du Ramadan par la zakât. Purifions nos biens. Élargissons nos cœurs. Et goûtons à la douceur et à la sérénité du partage.

Ô Allah ! Accorde la bénédiction à nos biens et rends nos cœurs généreux et nos mains ouvertes. Accepte nos zakâts et nos aumônes. Fais de nous des serviteurs qui partagent avant qu'on ne leur demande, qui donnent avant qu'on ne leur réclame, et qui aiment pour leurs frères ce qu'ils aiment pour eux-mêmes. Âmîn.

<sup>1</sup> At-Tawba, 9/103.

<sup>2</sup> Al-Bayhâqî, as-Sunan al-Kubrâ, III, 542.